

SEANCE DU 26 MARS 2010

Régulièrement convoqué par le Maire, le Conseil Municipal s'est réuni de façon ordinaire au lieu ordinaire de ses séances, Salle de la Mairie, le 26 MARS 2010, à vingt heures sous la présidence d'Albert BOURGOGNE, le Maire.

Les membres présents : Mmes BERTRAND M.C, BEAL, GUERRIN, BRUCHET, FERNOUX, GOUX.

MM. BOURGOGNE, MENAND, CAMUS, BONIN, DUCLOUX, MARMORAT, PUGEAUD.

Absents excusés : Madame Catherine BERTRAND (procuration à Mme Marie-Claire BERTRAND), Monsieur Georges STANKO (procuration à Monsieur Franck DUCLOUX).

Approbation et signature du compte-rendu de la dernière réunion.

Le Conseil Municipal a délibéré sur les points suivants :

Marché de travaux : Extension du réseau d'assainissement des eaux usées de Prondevaux :

Le Maire présente les résultats d'analyse des offres qui ont été vérifiés et approuvés par la commission d'ouverture des plis.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la décision de la commission d'ouverture des plis et retient l'offre suivante :

Groupement entreprises DBTP-GUINOT pour 485000€ HT soit 580060€ TTC. Le Conseil Municipal autorise le Maire à lancer les travaux, charge le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires pour la réalisation de ces travaux et l'autorise à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

FINANCES :

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget primitif communal suivant :

Fonctionnement dépenses et recettes : 1004645€

Investissement dépenses et recettes : 627891€

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget primitif de l'assainissement suivant :

Fonctionnement dépenses et recettes : 256090€

Investissement dépenses et recettes : 935809€

PRET TRAVAUX ASSAINISSEMENT :

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'un emprunt à long terme de 460000€ doit être contracté afin de payer les travaux d'extension du réseau d'assainissement eaux usées de Prondevaux, prévus au budget 2010. Plusieurs organismes bancaires ont été contractés ; la Banque Populaire de Bourgogne Franche-Comté propose un emprunt de 460000€ remboursable annuellement sur 20 ans, à taux fixe avec amortissement du capital, sans frais de dossier et de timbrage. Le Conseil Municipal, après avoir écouté l'exposé du Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité décide de demander à la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté l'attribution d'un prêt de 460000€ pour une durée de 20 ans à 3.80% avec amortissement du capital et donne tout pouvoir au Maire pour la signature du contrat de prêt.

Le Conseil Municipal délibère sur l'indemnité d'administration et de technicité octroyée aux employés communaux titulaires et non titulaires et décide à l'unanimité d'augmenter l'enveloppe de 1.5%.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le devis de l'entreprise BCMV pour l'achat d'un camion benne RENAULT Master à 13500€.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'encaisser le chèque de 192.80€ correspondant au montant d'un chêne de la forêt de Montagny vendu à la SCIERIE MUTELET.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :

Le Conseil Municipal décide de ne pas verser de subvention au Judo club de Saint Martin en Bresse.

Le Conseil Municipal décide (10 voix contre et 5 abstentions) de ne pas participer à l'abondement du Fonds de Solidarité Logement ni au Fonds d'Aide aux Jeunes en Difficulté gérés par le Conseil Général.

Le Conseil Municipal entend les comptes rendus des assemblées du Syndicat des Eaux et du SICED et des commissions « voirie » et « signalisation routière »

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H45 et les membres présents signent le procès-verbal.